

Permis de séjour temporaire pour des études:

Lisez les instructions et les informations disponibles dans la section d'information du MOS concernant la procédure

Vérifiez si l'université remplit les conditions pour l'octroi du permis de séjour (si elle figure sur la liste des universités agréées ou, si elle n'est pas tenue de l'être, sur la liste des universités contre lesquelles une décision d'interdiction d'admission des étrangers a été prise)

Vérifiez s'il existe des motifs de refus d'engager la procédure

Vérifiez s'il existe des motifs de refus du permis

Remplissez la demande - selon les règles et joignez 4 photos répondant aux critères du règlement

Payez le droit de timbre pour l'octroi du permis

Déposez la demande en personne pendant le séjour légal (sur rendez-vous préalable)

Présentez un document de voyage en cours de validité au moment de la demande

Fournissez vos empreintes digitales au moment de la candidature

Joignez une pièce jointe d'un certificat de l'établissement d'enseignement - selon le modèle

Joignez une preuve d'assurance maladie

Joignez la preuve de paiement des frais de scolarité - si l'étranger étudie à titre onéreux

Joignez une preuve de fonds suffisants pour couvrir les frais de subsistance (mensuels), y compris une preuve des frais de résidence ou une déclaration de leur montant

Joignez une preuve de moyens suffisants pour le voyage du retour

Joignez la procuration et la preuve de paiement du droit de timbre (si un mandataire a été désigné)